



VOTRE ASSURANCE VIE 2025

Pour mieux comprendre l'essentiel de l'actualité de votre contrat



NICOLAS DENIS
Directeur général de
Crédit Agricole Assurances

La période actuelle reste résolument marquée par de profondes incertitudes et évolutions, qu'elles soient **économiques, géopolitiques, sociétales, environnementales ou technologiques.**

Dans ce contexte Crédit Agricole Assurances, **1er assureur français et 1er bancassureur européen**, s'adapte continuellement en se donnant pour ambition de « **prévoir, prévenir et réparer** » et pour mission de **sécuriser ses clients, leurs projets et leurs patrimoines dans la durée.**

Pour cela, nos offres s'enrichissent régulièrement et sont reconnues pour leur qualité ; par exemple, la revue « Les Dossiers de l'Épargne » nous a décerné en 2024 plusieurs labels d'Excellence. Nous avons également enrichi les fonctionnalités de l'application Ma Banque et sur notre site internet, pour vous permettre d'effectuer toujours plus d'opérations en autonomie à distance, avec l'aide de votre conseiller si vous le souhaitez.

Grâce à vous, Crédit Agricole Assurances est le **1er investisseur institutionnel français dans les énergies renouvelables** : nous contribuons ainsi **à la réindustrialisation de la France et à son ambition de devenir un leader de l'industrie verte en Europe.**

Par l'ensemble de nos actions, nous nous appliquons à agir chaque jour dans votre intérêt et celui de la société. Nous vous remercions de votre confiance.

ACTUALITÉ

Entre protectionnisme et relance économique, l'impact incertain des politiques de Donald Trump

À l'heure où l'incertitude politique s'installe en France et en Allemagne, aux États-Unis, la victoire sans appel des Républicains leur permettra d'alléger la fiscalité et les réglementations pesant sur les entreprises américaines, et soutiendra la croissance. La hausse des tarifs douaniers annoncée par le futur président freinera les exportations chinoises alors que Pékin peine à stabiliser son marché immobilier et à relancer la consommation. Elle contraindra également les entreprises européennes qui se trouvent confrontées au double défi d'une concurrence chinoise renforcée et d'un marché intérieur peu dynamique.



Mais ces décisions de la nouvelle administration combinées aux restrictions migratoires entraîneront une reprise temporaire de l'inflation. Le pari de Trump est que la baisse des prix du pétrole, liée à l'augmentation de la production américaine de brut et à la fin du conflit au Proche-Orient, sera suffisamment déflationniste pour compenser. Néanmoins, la Réserve fédérale pourrait être amenée à limiter ses baisses de taux alors que les autres banques centrales poursuivent leur assouplissement monétaire, comme le reflète déjà l'évolution des taux d'intérêt et du dollar. Étant donné les valorisations élevées des marchés américains, ces divergences pourraient impacter les performances durant les prochains mois.

INFO EN PLUS

PRIX D'EXCELLENCE* RENOUVELÉ pour vos contrats FLORIANE 2 et ANAÉ

Votre intérêt est notre priorité. FLORIANE 2 a été récompensé pour la 7^e année consécutive et ANAÉ pour la 2^e année consécutive parmi 176 contrats d'assurance vie passés au crible en 2024. L'enquête des experts indépendants des **Dossiers de l'Épargne et de l'Assurance** les distingue notamment pour **leurs options d'arbitrages programmés, modes de gestion, possibilités de rachats et gamme d'UC** proposée.

* Label Excellence décerné en 2024 et pour un an, pour les contrats ANAÉ et FLORIANE 2 par un jury d'experts des Dossiers de l'Épargne, organisme indépendant, après analyse et comparaison des caractéristiques techniques des contrats d'assurance vie, pour la catégorie épargne retraite. Les Dossiers de l'Épargne sont édités par Profideo SAS, 116 avenue Gabriel Péri - 93400 Saint-Ouen. RCS Bobigny 815360144.

Le contrat peut présenter un risque de perte en capital. Les dispositions complètes du contrat figurent dans la notice d'information.



DÉCRYPTAGE

TRANSMISSION : FAITES COUP DOUBLE AVEC L'ASSURANCE VIE

Fiscalité spécifique et libre choix des bénéficiaires sont des éléments clés de votre contrat d'assurance vie, placement vous permettant de diversifier vos investissements et d'optimiser la transmission d'un capital.

D'UN POINT DE VUE FINANCIER

Votre contrat peut répondre à de nombreux objectifs : préparer vos projets, générer des revenus complémentaires avec des rachats partiels programmés, diversifier l'investissement de vos versements grâce à une sélection de supports diversifiés (secteurs d'activité, zones géographiques, classes d'actifs...). Et bien sûr, optimiser votre transmission, notamment lorsque vous souhaitez favoriser des tiers, puisque les capitaux versés en cas de décès bénéficient d'une fiscalité spécifique. *

**La fiscalité dépend de la date d'ouverture du contrat, des dates de versements des primes et de votre âge au moment des versements.*



D'UN POINT DE VUE PERSONNEL

La libre désignation des bénéficiaires permet de transmettre à des proches, avec ou sans lien de parenté, comme l'enfant du conjoint ou un ami,

La rédaction de la clause bénéficiaire est déterminante pour répondre à vos souhaits de transmission et votre volonté de favoriser les personnes de votre choix. Prenez conseil auprès de votre conseiller bancaire ou de votre notaire et vérifiez tous les 5 ans minimum qu'elle est toujours à jour.

Pensez-y !

La donation de votre vivant permet de bénéficier des abattements fiscaux prévus par l'administration fiscale tous les 15 ans pour optimiser les conditions de transmission de votre patrimoine

VOUS ET VOS PROCHES

Et si vous donniez un coup de pouce à vos bénéficiaires ?

Nous savons que l'avenir de ceux que vous aimez est pour vous essentiel. C'est sûrement une des raisons pour laquelle vous avez choisi l'assurance vie pour leur transmettre un capital en cas de décès.

Mais saviez-vous que vous pouvez en faire davantage pour leur avenir ?

Avec l'offre Prediliens de Crédit Agricole, vous pouvez offrir à vos proches la possibilité d'accéder à une assurance vie et à ses spécificités à des conditions préférentielles si leurs besoins, exigences et sensibilité au risque de perte en capital permettent un tel investissement*.

Vous pouvez nous recommander vos bénéficiaires pour leur faciliter l'accès à l'assurance vie à des conditions préférentielles

-À l'adhésion : le montant de l'adhésion est réduit selon les contrats

-Sur la durée du contrat : les montants minimum des versements réguliers et libres sont diminués de moitié.

Les possibilités offertes par l'assurance vie

Vous donnez à vos bénéficiaires la possibilité de réemployer le capital décès que vous leur transmettez. En effet, ils pourront verser le capital reçu sur leurs contrats et bénéficier de la fiscalité spécifique de l'assurance vie.

Prenez rendez-vous avec votre conseiller pour plus d'informations.

(*)Offre Prediliens disponible sur certains contrats d'assurance vie multisupports, assurés par Predica, entreprise régie par le Code des assurances, qui présentent un risque de perte en capital. L'adhésion à un contrat d'assurance vie, et le bénéfice de l'offre Prediliens, doit répondre aux besoins, exigences et horizon d'investissement de la personne recommandée, bénéficiaire d'un contrat d'assurance vie assuré par Predica. Les dispositions du contrat figurent dans la notice d'information. Le document d'informations clés du contrat et les informations sur ses options d'investissements sont disponibles sur le site <https://www.predica.com/priips/creditagricole>. L'adhérent assuré dispose d'un délai légal de renonciation de 30 jours calendaires révolus à compter de la conclusion de l'adhésion.



RESPONSABLE

La clause bénéficiaire : un élément clé de votre contrat.

Au travers de la clause bénéficiaire de votre contrat d'assurance vie, vous avez désigné la ou les personnes qui recevront le capital à votre décès.

Afin qu'elle réponde toujours à vos souhaits de transmission, vous pouvez retrouver votre clause bénéficiaire directement en ligne sur votre espace sécurisé en ligne, rubrique « Mes placements ».

En l'absence de bénéficiaire acceptant, vous pouvez la modifier à tout moment avec votre conseiller ou en ligne, de façon à l'adapter à votre situation (mariage, naissance..).

Si la personne que vous avez désignée comme bénéficiaire de votre contrat accepte cette désignation, vous devrez obtenir son accord pour toute modification de la clause bénéficiaire. Aucun formalisme n'est exigé pour cet accord, mais l'assureur doit en être informé en même temps que la nouvelle désignation du bénéficiaire pour pouvoir mettre à jour sa clause.

N'hésitez pas à prendre contact avec votre conseiller du Crédit Agricole ou de votre notaire pour rédiger la clause bénéficiaire de votre contrat d'assurance vie.



BON FONCTIONNEMENT

L'Andecam vous invite à participer à son Assemblée générale annuelle le 10 juin 2025 à Paris.

Par l'adhésion de votre contrat d'assurance vie ou de prévoyance, vous êtes devenu membre de l'association Andecam, qui représente vos intérêts auprès de l'Assureur Predica, filiale du Crédit Agricole.

Predica et l'Andecam se rencontrent régulièrement pour échanger sur l'actualité des contrats et sur leur évolution. Les propositions d'évolution sont présentées lors de l'Assemblée Générale annuelle et soumises au vote. Andecam vous invite cette année à la rejoindre le 10 juin 2025 à Paris. Si vous ne pouvez pas vous déplacer, vous aurez l'opportunité de voter en ligne sur www.ag-andecam.webvote.fr ou donner pouvoir par courrier au Président de l'Andecam ou à un tiers.

